

Service de la Politique de la Ville - Secteur Jeunesse - Participation de la Ville à des dispositifs d'aides à projets

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de sa mission d'aide à la réalisation des projets des jeunes Bisontins, le Relais Jeunesse est amené à collaborer à des actions mises en oeuvre par d'autres structures ou organismes.

Aussi, la Commission Politique de la Ville, à l'unanimité, propose l'attribution des subventions suivantes :

- 10 000 F à la Mutualité du Doubs au titre de la participation de la Ville au concours «La course en solidaire» destiné à aider les porteurs d'un projet réalisé «par les jeunes et pour les jeunes» véhiculant des valeurs de responsabilité, de solidarité, de liberté et de démocratie.

- 48 000 F à l'Association MACADAM AVENTURE concernant la prise en charge de 24 jeunes pour la course relais entre BESANÇON et LUBJANA (Slovénie).

- 14 000 F à l'Association des Maires des Grandes Villes de France pour la participation de la ville au programme «Initiative Ville» organisée en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'objectif est de valoriser les initiatives et les actions positives des jeunes en faveur de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer les subventions ci-dessus énumérées,
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

La dépense soit 72 000 F sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 92.242.65748.47041 subventions, après virement du montant correspondant en provenance du chapitre 92.242.6714.47041.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 1997.